



LES INFOS

mardi 13 mars
2012



Union Syndicale
Solidaires

Site Internet : <http://sudsnppe.fr>
Mail : sud.snpe@snpe-syndicat.fr



Comité d'Établissement

Echos de la Réunion CE du 29/02/12

Tableau du plan de charge fourni par la direction.

SECTEURS	Mars 2012					Moy Mars 12	Avr. 12	Mai 12	Observations
	S.10	S.11	S.12	S.13					
St Hélène	7	7	7	7	7	7	7	1 512 – 1 514 – 1 MV420G – 6 MV25G	
Prépa MP/PA	42	42	42	42	42	42	42		
CTD	7	7	7	7	7	7	7		
Préparation structures	12	12	12	12	12	12	12		
Malaxage & coulée	42	42	42	42	42	42	42		
Finition	20	20	20	20	20	21	21		
CND	10	10	10	10	10	10	10		
Laboratoires LBM	18	18	18	18	18	18	18		
Laboratoires LA	18	18	18	18	18	18	18		
C.E.P (ou SA)	57	57	57	57	57	57	57		
Total charge	233	233	233	233	233	234	234		
Détachés (hors P+SA)	1	1	1	1	1	1	1		
Indisponible	4	4	4	4	4	4	4		
Prêt	0	0	0	0	0	0	0		
Effectif inscrit SME	218	218	218	218	218	218	218		
Besoin extérieur	20	20	20	20	20	21	21		
Effectif total	238	238	238	238	238	239	239		
Ecart effectif / charge	0	0	0	0	0	0	0		

Situation économique et de l'emploi :

Perchlo Au CBS 2 intérim pour 3 mois en plus des 4 arrivés en début de semaine. Passage en 3X8 s.10 à s.13.

CTD Il y a quelques opérations à faire au brûloir et le renfort d'un intérim pour 3 mois.

CEP L'extrudé est stable, il faut faire 25 T au pastillage.

Il y a un renfort de 3 intérim pour au moins 3 mois et 6 intérim en tout.

En fonction des besoins de production et des volontaires, il pourrait y avoir des quarts

supplémentaires pouvant débiter le Vendredi 10 Mars.

CND En 3X8 (2 par équipe) s.11 à s.13 pour volute.

CS12 Il y a un quart de matin s.10 à s.13.

Ceci afin de permettre la continuité des travaux sur les nouveaux bâtiments.

Réorganisation du service DPS/PC/LA :

Elle a été présentée aussi en CHSCT comme cela doit être le cas pour chaque réorganisation.

C'est le regroupement de 2 petits secteurs : Chromato/SD.

SUD a signalé que les intérimaires étaient dans l'organigramme ce qui montrerait bien que ce sont des postes pérennes.

La direction a répondu que c'était une erreur et que ce ne voulait pas dire que ce sont des postes pérennes.

Il y a actuellement 3 intérimaires dont une seule remplace une salariée absente.

Run du CPA :

Il a été aussi présenté au CHSCT Labo.

Le but est de démontrer la maîtrise du procédé sur une durée de trente heures et de simuler l'équivalent en temps de la réalisation d'un segment d'Ariane.

Cela se fera en 3X8 concernant 7 personnes par quart en comptant l'AM.

Incidence du plan de charge de Roxel sur SME St Médard :

Selon la direction il n'y a rien à signaler bien qu'elle dise qu'il y a toujours des discussions pour des consultations avec des fournisseurs (pour la sous-traitance).

Elle rajoute que Roxel sera invitée à ces consultations mais c'est la direction d'ESM qui tranchera.

SUD a rappelé son inquiétude sur la sous-traitance en particulier en milieu pyro d'autant plus que pour le PDG Mr Schleicher cela n'engendrerait aucun problème majeur.

Incidence du plan de charge de Toulouse sur SME St Médard :

Selon la direction il n'y a pas de problème d'emploi et la production est toujours alignée sur un programme de 3 000 T.

SUD rappelle et soutient la demande de la CGT Toulouse faite en CCE pour l'embauche d'une personne manquante dans l'une des équipes de 5X8.

Il y a toujours la recherche d'autres activités.

Les entreprises qui devaient s'implanter sur le site ont renoncé.

Déclaration des travailleurs handicapés faite par la direction :

Au 31 Décembre 2011, la base de référence de calcul est 786 personnes.

Il faudrait que la direction emploie selon l'Etat 47 handicapés.

Elle en emploie 15,63 « unités » (14,46 SME + 1,17 (CAT et GESTFORM)).

Les « unités » manquantes sont 31,37.

Après différents calculs, la direction doit payer à l'AGEFIPH pour 27,93 « unités ».

Cela correspond à une contribution de 153 950,88 €.

Chaque année l'employeur doit faire une déclaration sur les travailleurs handicapés qu'il emploie.

En fonction de différents paramètres une quantité minimum d'emplois est définie, si l'entreprise n'est pas dans la norme une contribution lui est demandée.

Souvent des postes qui pourraient être occupés par des handicapés ne le sont pas.

Faute de qualifications des postulants, ceci étant dû à la faiblesse des structures qui permettraient d'apporter les formations nécessaires.

A SUD nous sommes attachés au travail pour tous et à l'enseignement de tous.

Logements SME :

La vente des logements par SNPE à SME est effectuée.

Un géomètre et un notaire recensent tout le patrimoine (logements rasés, château, villas...).